

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE  
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 AOUT 2022

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 07 de votants : 09 date de convocation : 16/08/2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-cinq août à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

**Sont présents** : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, CAMUS Michel,  
SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, CHARDRONNET Luc,  
KOLLER Pascale,

**Absents représentés** : JALADE Véronique donne procuration à POINSONNET Bertrand  
LEROY Pierre donne procuration à ARNAUD Estelle

**Absents non représentés** : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

**DEMANDE DE SUBVENTION**

Rénovation petit patrimoine : cloches église chef lieu

Demande de subvention auprès du Département au titre de la dotation cantonale

Rapporteur : Alain PROUVE

Considérant que dans l'église du Chef Lieu, l'usage des cloches est manuel ;

Considérant que la commune souhaite qu'il le demeure.

Considérant les remarques concernant la sécurité des personnes sonnant les cloches, une inspection a été faite par deux entreprises.

Un devis a été réalisé par l'entreprise BODET Campanaire qui réaliserait la rénovation des cloches pour un montant de 3 183.00€ HT soit 3 819.60€ TTC.

Le département peut participer à la rénovation du petit patrimoine à hauteur de 70%,

La collectivité sollicite une aide financière du Département au titre de la dotation cantonale.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Total opération	3 183.00€
Département 70%	2 228.10€
Part communale 30%	954.90€

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**Adopte** le plan de financement ci-dessus,

**Sollicite** une aide financière au département de 2 228€,

**Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 29 août 2022

De la publication le 29 août 2022

Fait à Puy Saint André le 25 août 2022

Le Maire

Estelle ARNAUD

